

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 JANVIER 2017 A 20H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Christian CLEMENT, M. Gérard CUROT , M. Yves COURTOT, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU , Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), Mme Claire DURANTE (procuration à Nicole FILLON)

Absents : Mme Jeanine BERTHELOT

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Les comptes rendus des Conseils Municipaux des 14/12/12 et 06/01/17 sont approuvés à l'unanimité.

1. Travaux d'eau potable – Résultat de la consultation

Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres (SOBECA SCUB, GUINOT, STAR PETAVIT, ENGIE INEO, SADE, HAUT MORVAN H 2 EAUX et SNCTP).

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25/01 propose de retenir l'entreprise SADE.

Le montant total des travaux est de 520.921,72€ HT.

Ce montant comprend la traversée de Pouilly (tranche ferme) pour 435.176,37€ et 2 tranches conditionnelles (Rue sergent Stéphane Mazeau pour 71.123,91€ et les débits mètres rue Pasteur pour 14.621,44€).

L'agence de l'Eau Seine Normandie accepte le commencement des travaux sans pour autant nous faire perdre le bénéfice des éventuelles aides liées à l'appel à projet que nous avons déposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux d'eau potable à la société SADE.

M. le Maire rappelle l'organisation de la réunion publique sur les travaux d'eau qui aura lieu le mardi 7 mars à 19h30 salle 409.

2. Etude pré-opérationnelle - Résultat de la consultation

Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics, 3 candidats avaient été retenus (JDM Paysagiste, le cabinet Mayot – Toussaint et le cabinet Fanny Cassani)

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 06/02 propose de retenir le cabinet JDM Paysagiste.

Le montant total de l'étude est de 9.800€ avec une option à 500€ pour l'organisation d'une réunion publique.

Cette étude pré-opérationnelle sera donc menée par le cabinet JDM Paysagiste.

3. Communauté de Communes – Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Comme convenu en 2016, lors des travaux préparatoires à la fusion des communautés de communes, il avait été acté qu'il était préférable de ne pas accepter dans un premier temps, le transfert de compétences à la communauté de communes pour lui laisser le temps d'organiser la fusion sans avoir déjà à traiter cette compétence.

Pour que l'opposition au transfert soit validée, il faut que 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'opposent au transfert de cette compétence.

De plus et si tel est le cas, La commune de Pouilly pourra poursuivre la procédure de révision qu'elle avait engagée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU.

4. Régime indemnitaire

Dans la délibération prise le 14/12/16, 2 groupes avaient été déterminés.

Comme, il est nécessaire d'être plus précis sur la dénomination des emplois à l'intérieur de chaque groupe.

Le maire propose la composition suivante :

Groupes fonction		Indemnité maximale
Groupe C1	Secrétaire polyvalente (comptabilité, préparation des éléments de payes,...) Adjoint technique polyvalent Personnel de ménage polyvalent	5.000€
Groupe C2	Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint d'animation ATSEM Adjoint du patrimoine Agent d'entretien d'exécution	4.800€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération modificative.

5. Maison de Santé Pluriprofessionnelles

M. le Maire présente un projet de bail à intervenir avec les professionnels de santé. Le Conseil municipal en approuve les termes.

Mr le Maire précise que le loyer fixé doit couvrir l'annuité d'emprunt.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de signer les baux et autres documents à intervenir.

6. SICECO

Les nouveaux statuts du SICECO permettent de lui transférer 3 nouvelles compétences :

- Distribution publique de chaleur
- Conseil en énergie partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments
- Développement des énergies renouvelables

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert de ces 3 nouvelles compétences au SICECO.

7. Vidéoprotection

Une caméra sera installée sur le pignon du Centre Social et doit être alimentée en énergie.

Une convention avec la Communauté de Communes formalise cette mise à disposition d'énergie. La commune versera un forfait annuel de 100€ pour la consommation électrique.

8. Commission travaux du 26 janvier

Le document a été adressé par courrier. Stéphane Roux, Adjoint aux travaux, présente le calendrier des travaux pour les mois à venir.

9. Illuminations

Dans la catégorie « commerçants », les membres du jury n'ont pas pu départager le 2^{ème} prix.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de modifier la délibération initiale pour octroyer un 2^{ème} bon d'achat de 60€.

Affaires diverses

M. Gaudin de Saint Rémy interroge le Maire sur les tags qui ont été faits récemment sur les façades du centre bourg de Pouilly.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'incivilités et que c'est très regrettable pour l'image de notre commune. Il espère beaucoup de la vidéo protection qui permettrait alors de participer à l'identification des auteurs.

La commune n'étant pas responsable de ces actes, les victimes doivent porter plainte, faire une déclaration d'assurance auprès de leur assureur afin d'être indemnisés pour le nettoyage de leurs façades.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.